

SA'ID B. HASAN D'ALEXANDRIE

I

M. Steinschneider a consacré une monographie spéciale ¹ aux ouvrages mahométans qui combattent les livres saints des Juifs et des Chrétiens, les institutions de ces religions et les réfutations de l'Islam; ce travail a provoqué d'autres recherches dans le même sens ². Une bonne partie de cette littérature poursuit la démonstration de cette thèse, que les Ecritures saintes annoncent déjà la mission de Mahomet et le choix fait du peuple arabe pour fonder l'Islam. Mahomet serait nommé d'une façon explicite dans les prédictions des Prophètes. Et si l'on ne retrouve plus actuellement ces prédictions dans les livres bibliques, c'est que, presque partout où les Prophètes parlent de la future apparition de l'apôtre arabe, les « possesseurs du livre » ont faussé ou tronqué le texte. De tout temps, il y a eu des théologiens mahométans prétendant que le Coran n'élève cette accusation que contre l'*interprétation* du texte biblique ³, mais d'autres ont soutenu avec acharnement que le *texte* même avait été faussé.

L'argumentation des apologistes et des polémistes mahométans, leur façon d'appliquer les versets bibliques à la démonstration de leur thèse, peuvent s'étudier dans toute une série d'écrits, dont quelques-uns sont imprimés. On peut mentionner, entre autres, un recueil mahométan de textes bibliques, œuvre d'Ibn Kou-

¹ *Polemische und apologetische Literatur in arabischer Sprache zwischen Muslimen, Christen und Juden (Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes, VI, n° 3)*, Leipzig, 1877.

² *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XXXII (1878), p. 341-395; M. Schreiner, *Zur Geschichte der Polemik zwischen Juden und Mohammedanern*, *ibid.* (1888), p. 591-675; P. de Jong, *Een arabisch Handschrift behelzing eene bestrijding van 't Christendom* (Comptes rendus de l'Académie d'Amsterdam, 1889).

³ Cf. *Z. D. M. G.*, XXXII, p. 364-370.

teyba (mort en 889), que le Hanbalite Ibn Djauzi (du XII^e siècle) a incorporé à un de ses ouvrages, d'où M. Brockelmann l'a extrait récemment pour le publier¹. On trouve encore des recueils de ce genre dans deux ouvrages imprimés, l'un du XII^e siècle² et l'autre du XVI^e³. Comme caractéristique du genre, je citerai l'exemple d'une interprétation dont les traces remontent à la plus ancienne époque de la théologie mahométane et à laquelle il est déjà fait allusion dans le recueil canonique de Bouchari⁴ (du IX^e siècle). Les musulmans admettent, en général, que la Bible, qui désigne Mahomet sous divers noms, l'appelle aussi *Al-Moutawakkil*, « celui qui a confiance en Dieu », et l'a annoncé sous ce nom. Ils se réfèrent à Isaïe, XLII, 1 : הן כברי אהמך בר, qu'ils traduisent dans le sens de leur interprétation. D'autres apologistes, il est vrai, ont omis de tirer le nom d'*Al-Moutawakkil* de ce verset, parce que des ignorants leur avaient dit que ce verset signifiait : « Je me réjouis en lui, » confondant אהמך avec אשמח⁵.

Ce furent évidemment des convertis qui fournirent aux premières générations de l'Islam les éléments de cette interprétation spéciale de la Bible; ces mêmes convertis enrichirent leurs légendes bibliques de l'agada juive. C'est aussi à des apostats juifs que la théologie mahométane est redevable de toute son argumentation biblique⁶.

Plusieurs de ces apostats pensèrent ne pouvoir rendre un meilleur service à leur nouvelle confession qu'en tirant des Ecritures sacrées des preuves en faveur de la conviction islamique que la Bible parle de Mahomet et que les Prophètes l'annoncent en termes explicites et significatifs. On verra dans la suite de cette étude comment ils altérèrent, dans ce but, soit volontairement, soit inconsciemment, le texte biblique.

L'été dernier, comme j'étais l'hôte de mon ami, M. le comte de Landberg, je pus me livrer, pendant quelques semaines, à l'étude

¹ Ibn Djauzi, *Kitâb al-wafâ fi fadd'il al-Mousta'fâ* (Beiträge für semitische Sprachwissenschaft, III, 46-55). Cf. un article récent de M. Brockelmann dans la *Zeitschr. f. alttestamentl. Wissenschaft*, 1894, p. 138-142.

² Ibn Zafar, *Cheyr al-bischar bi-cheyr al-baschar* (Caire, 1280). Cf. Steinschneider, *l. c.*, p. 396.

³ Abou-l-Fadl-al-Mâlîki, *Disputatio pro religione Mohammedanorum adversus Christianos*, éd. F. J. van den Ham, Leyde, 1890. — Récemment il a paru en anglais un écrit mahométan du même genre : *Proof of the Prophet Mohamet from the Bible*, édité par l'entreprise apologetique *Mohammadan Tract- and Bookshop*, n° 23 (Lahore).

⁴ *Kitâb al-bouyou'â*, n° 50; *Kitâb al-tafsîr*, n° 257 (sur Soura XLVIII, 8) cité de la Taurat : *anta 'abdî wa-rasouli sammeytuka-l'-moutawakkila*.

⁵ Ibn Kouteyba, chez Brockelmann, *l. c.*, p. 48, 8.

⁶ Ibn Kouteyba, *l. c.*, p. 55, 2; cf. 48, 2.

des manuscrits rares que renferme la bibliothèque orientale de son château de Tutzing (Bavière supérieure). Dans un recueil contenant plusieurs petits ouvrages de théologie mahométane (de Schihâb al-dîn al-Tabari, Abou-l-Hasan al-Schâdeli, 'Izz al-dîn 'Abd al-salâm), je découvris un traité intitulé *Masâlik al-nazar fi noubouwwal seyyid al-baschar*, « Voies de la spéculation relativement à la prophétie du Maître des hommes », dont l'auteur porte le nom de Sa'id b. Hasan d'Alexandrie. Ce traité a pour but d'établir la réalité de la mission de Mahomet par les écrits bibliques. Hâdji Khalifa ne signale pas cet opuscule dans son encyclopédie bibliographique; M. Steinschneider l'omet aussi dans sa « Littérature polémique et apologétique ». Autant que je sache, ce traité mahométan de l'apostat juif (car Sa'id était un apostat) n'est mentionné nulle part et n'est pas encore connu. J'estime donc qu'au point de vue de la connaissance de cette littérature spéciale, il n'est pas sans utilité de publier ma petite trouvaille dans cette *Revue*.

L'auteur nous fournit lui-même quelques renseignements sur sa personne et sur le motif qui le porta à composer son ouvrage. Laissons-lui la parole pour le récit de sa conversion :

Sache — que l'Éternel t'assiste dans ton obéissance — sache que je faisais partie autrefois des docteurs juifs et que Dieu m'a octroyé la grâce de me convertir à l'Islam. Voici comment et pourquoi :

Je tombai malade, le médecin me visita, et déjà l'on préparait mon linceul, quand, dans un songe, j'entendis une voix qui me criait : « Récite la Soura *al-hamd*¹ et tu échapperas à la mort. » Dès que je fus réveillé de mon songe, je fis venir un membre du tribunal des Musulmans qui était mon voisin, je lui pris la main et lui dis : « Je confesse qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'Allah, qu'il n'a point d'associé; je proclame que Mahomet est son serviteur et son messager, envoyé par lui avec la direction (des hommes dans le droit chemin) et avec la religion de la vérité, afin qu'il la fasse triompher sur toute autre religion. » Je répétais cette confession et dis : Toi qui affermis les cœurs, affermis-moi dans la foi. Comme, plus tard, j'entraî un vendredi dans la mosquée et que je vis les musulmans se ranger pour la prière dans le même ordre que les anges, j'entendis en moi une voix qui me dit : « C'est là la communauté dont les Prophètes ont annoncé l'apparition. » Quand le prédicateur s'avança dans son costume noir², je fus pris d'une crainte respectueuse, et

¹ Il s'agit de la première soura du Coran (*al-fâtiha*), ainsi nommée à cause des mots du début : *al-hamdou lillâhi*.

² La couleur officielle de l'empire abbasside.

lorsqu'il frappa le *Minbar* de son glaive¹, tous mes membres tressaillirent. Le prédicateur qui parlait ce jour-là à Alexandrie était Ibn al-Mouwaffak. Quant il termina son discours par ces mots : « Oui, Allah prescrit la justice et la charité ainsi que l'équité envers les proches, et il défend la méchanceté, la perversité et la violence et il vous avertit, peut-être réfléchirez-vous » (Soura xvi, 92¹), et quand, après, commença la prière, je fus saisi d'exaltation. Les rangs des fidèles m'apparaissaient comme des rangées d'anges, et il me semblait que Dieu allait se montrer au milieu de leurs genuflexions et de leurs prosternations, et qu'une voix intérieure me disait : « Si Dieu, dans le cours des âges, s'est révélé deux fois aux Juifs, il se révèle à cette communauté lors de chaque prière. » Je fus alors convaincu que j'étais créé pour être musulman. Je passai à l'Islam au commencement du mois de Cha'ban, en 697 (mai 1298). Quand, au mois de Ramadan, je m'appliquai à l'étude du Coran, je me persuadai de son éloquence entraînant et de l'impossibilité d'atteindre à une telle perfection d'expression. Un récit qui, dans la Tora, occupe deux feuillets, est condensé en deux versets dans le Coran. C'est là l'inimitable perfection de ce livre. Aucun être humain n'est capable de produire même un seul verset de cette espèce. Ainsi il est dit dans le Coran : « Moïse parle à son peuple en ces termes : O mon peuple, souvenez-vous de la grâce de Dieu à votre égard : il vous a donné des prophètes et des rois et il vous a accordé ce qu'il n'a accordé à personne dans les mondes ! O mon peuple, entrez dans la Terre Sainte que Dieu vous a destinée ; ne reculez point, car le malheur s'abattra sur vous » (Soura v, 23, 24). Cette histoire prend deux feuillets dans la Tora. Et quand Moïse leur ordonna d'entrer dans la Terre Sainte, ils exigèrent de lui qu'il y envoyât des explorateurs ; il y consentit, et ils choisirent un homme par tribu (chaque élu est nommé par son nom dans la Tora), et, parmi eux, Josué et Caleb. Ce sont là « les deux hommes » que Dieu mentionne dans son livre sublime (Soura v, 26). La Tora décrit ensuite leur entrée dans la Terre Sainte et ce qui leur advint au sujet des fruits du pays et des Amalécites. Les Israélites voulurent lapider Moïse, et une nuée vint se placer entre eux et lui. C'est à cet événement que se rapporte le verset : « Que pendant 40 ans le pays leur soit interdit ! » (*ibid.*, vers 29). Mais eux résistèrent à Moïse et marchèrent sur la Syrie ; les Amalécites leur barrèrent la route et vainquirent les Banou Israël. Moïse alors intercédâ en leur faveur au nom de

¹ Dans les villes que l'Islamisme a conquises par la force, le prédicateur du vendredi apparaît pour la Choutba officielle avec un glaive en bois. Voir Lane, *Manners and customs of the modern Egyptians*, chap. III, Londres, 5^e édition, 1871, 1, p. 107 ; *Arabian society in the middle ages*, Londres, 1883, p. 13.

² La deuxième des deux sentences que le Chatib adresse le vendredi à la communauté du haut du Minbar (ce qu'on appelle le *Choutbat al-na't*) finit toujours par ce verset du Coran, comme on peut le voir dans les formulaires de prédication, par exemple, Ibn Noubata, *Diwan al-chutab*, Caïre, 1286, p. 71 ; E. Sell, *The faith of Islam*, Londres-Madras, 1880, p. 203.

Mahomet (c'est-à-dire qu'il se réclama du futur prophète auprès de Dieu) ¹.

II

La conversion de Sa'id se produisit à une époque où l'Orient musulman était très troublé. Trois ans auparavant avait eu lieu la conversion à l'islamisme de Ghazan-Chan, arrière-petit-fils du conquérant mongol Houlaghoun, qui avait préparé une fin atroce aux Abassides de Bagdad, et fils de cet Ilchan Arghoun que l'histoire juive connaît par son favori Sa'd-al-Daula ²; peu après, il était entré triomphalement en Syrie, où il avait anéanti la puissance du prince égyptien Al-Malik al-Nâçir Kilawoun, qui régnait en ce pays. Mais, en 1303, ce prince égyptien revint en Syrie avec ses soldats et infligea aux Mongols une sanglante défaite, près de Ghabaghib, dans le Haurân ³.

Ces événements ne laissèrent pas d'influer sur Sa'id. Plusieurs passages du traité dont nous nous occupons ici montrent quel fanatisme lui inspira sa nouvelle confession, et combien sa conversion le rendit intolérant à l'égard de toutes les autres croyances, dont les droits avaient été garantis, dans les pays musulmans, par d'anciens traités.

Les musulmans attribuent, au point de vue politique, une grande importance au tournant de chaque siècle. Ils croient qu'à chacune de ces périodes, Dieu envoie un régénérateur de l'Islam ⁴. Leurs faiseurs d'apocalypses annoncent aussi, pour ces époques, des révolutions politiques, et des prophéties de ce genre ne sont pas sans agiter les esprits mahométans lors de chaque fin de siècle. Le plus récent mouvement de Mahdi ⁵, en Egypte, s'est produit à la limite du XIII^e et du XIV^e siècle de l'hégire. Comment Sa'id sut lire dans la Bible qu'au tournant du VIII^e siècle une révolution éclaterait au sein de l'Islam, c'est ce que nous ne pourrions dire, attendu qu'il reste dans les plus vagues généralités. Quoi qu'il en soit, l'invasion de Ghazan, en Syrie, fut pour lui l'accomplissement de

¹ Texte : appendice I.

² Graetz, VII, p. 202 (1^{re} édition).

³ Quatremère, *Histoire des Sultans Mamlouks*, II, II, 199-202; Howorth, *History of the Mongols*, III [Londres, 1888], 395-396, 469-476.

⁴ Cf. mon étude, *Zur Charakteristik Djelâl al-din al-Soujouti's und seiner literarischen Thätigkeit* (Sitzungsberichte der K. Akademie in Wien, 1871).

⁵ C. Snouck Hurgronje, *Le Mahdi* (Revue coloniale internationale, 1886), p. 29 du tirage à part.

cette soi-disant prophétie. En même temps, dans son fanatisme, il regarde comme une œuvre de la Providence qu'à la fin du VIII^e siècle, ce prince mongol, nouvellement converti et brûlant du zèle du néophyte, opprimât tant qu'il put églises et synagogues¹. Il attribua aussi la victoire d'Almalalik-al-Nâçir à ce fait qu'après sa première défaite, le prince ferma les lieux de prière des autres confessions. Cette situation, le nouveau musulman l'eût volontiers tenue pour définitive, mais les circonstances en Egypte ne semblent pas y avoir été favorables.

Il ne sera pas inutile, pour l'intelligence de cette question, d'examiner de près les droits que les Juifs et les Chrétiens possédaient en pays d'Islam relativement à leurs maisons de prière.

Parmi les restrictions qu'Omar imposa aux Chrétiens et aux Juifs de Syrie et qui devinrent ensuite la base du droit interconfessionnel dans l'Islam, se trouve la clause suivante : en payant la taxe de tolérance (djizja), les synagogues et les églises existant au moment de la conquête seraient respectées sous la condition que le culte y fût célébré sans bruit et qu'on ne construirait pas d'autres temples². On sait que le cercle des « possesseurs du Livre », qui jouissaient de ce privilège, s'élargit de plus en plus avec le temps. Au XIV^e siècle, un prince indien permit même aux Chinois, contre paiement de la djizja, de conserver en territoire mahométan une pagode très fréquentée³. Nous avons montré ailleurs qu'à l'époque la plus ancienne de l'Islam, comme sous les Omayyades, on n'appliqua pas bien strictement la défense de construire de nouveaux temples. Seul Omar II paraît, sur ce point aussi, avoir fait prévaloir le caractère exclusif de la religion dominante⁴. Il mande à l'un de ses gouverneurs : « Ne détruisez aucune maison de prière juive ou chrétienne, non plus que les temples élevés au culte du feu, si le maintien en a été garanti par le traité de paix, mais ne permettez point qu'on en érige d'autres. Il ne faut pas violemment trainer la brebis à l'abattoir, et n'aiguisiez point le couteau sur la tête de la victime... »⁵

Il semble qu'on se soit montré plus sévère sous le règne des Abbassides⁶. Haroun-al-Raschid fit démolir plus d'un temple⁷.

¹ Il a fait cela aussitôt après sa conversion, en 1295 (695 de l'hégire), donc avant la fin du siècle; Howorth, *l. c.*, 395-96. L'allégation de Sa'ïd n'est, par conséquent, pas exacte.

² Il est question pour la première fois de cette loi dans Abou Yousof, *Kitâb al-Charâdj* (Caire, 1302), p. 80.

³ Ibn Batouta, *Voyages*, IV, p. 2.

⁴ *Z. D. M. G.*, XXXVIII, p. 674.

⁵ Al-Tabari, *Annales*, II, p. 1372.

⁶ *Revue des Études juives*, XXVIII, p. 77.

⁷ Abou-l-Mabasin, *Annales*, I, 341.

l'arbitraire et au fanatisme. Chaque fois que les Juifs voulaient réparer une synagogue, l'on pouvait soulever à nouveau la question de savoir si leur dessein n'allait pas à l'encontre de la loi canonique et si l'état de la synagogue et l'étendue des réparations projetées ne tombaient pas sous le coup de la loi prohibitive promulguée par Omar. Les Oulémas entraient en séance, et, après force chicanes, l'on devait s'estimer heureux si la communauté, moyennant des sommes considérables, était confirmée dans la possession de son temple.

Moudjir-al-din fournit, dans son *Histoire de Jérusalem*¹, un exemple instructif d'une histoire de ce genre au xv^e siècle. Pendant des années, on délibéra pour savoir si l'on devait considérer une synagogue à Jérusalem comme nouvellement construite et en interdire, par conséquent, comme telle, l'usage aux Juifs. Les lecteurs, qui s'intéressent à cette question peuvent se renseigner sur ces faits en consultant ce chapitre de l'ouvrage, qui a été traduit en français par M. Sauvaire. On verra combien il était parfois difficile, pour le gouvernement, malgré sa bienveillance et son esprit de justice, de réfréner le fanatisme des Oulémas. Dans l'histoire que, comme contemporain, Moudjir-al-din nous rapporte avec beaucoup de détails, le cheikh Mouhammed b. 'Afif al-din excita le peuple à détruire de fond en comble une synagogue que le gouvernement refusait de faire démolir. L'œuvre de destruction dura deux jours; *ce furent des journées mémorables*, dit notre historien. Quand les gens occupés à la démolition eurent le visage et les vêtements couverts de poussière, le cheik Abou-l-'Azim, qui présidait à l'opération et qui recueillait la poussière dans une toile, s'écria : « Voici de la poussière de paradis; pour cet exploit, vous serez récompensés dans le paradis². » Le gouvernement égyptien punit cet acte arbitraire des Oulémas. Le pouvoir séculier n'était pas toujours et partout disposé, même dans l'Islam, à souffrir le fanatisme des théologiens.

Sa'id b. al-Hasan al-Iskandari éprouva, lui aussi, le besoin de susciter des attaques contre les temples des autres croyants. Pour faire comprendre son attitude, nous devons rappeler que le sultan égyptien Al-Malik al-Nâçir, à son retour de sa campagne victorieuse de Syrie (1305), édicta une ordonnance où il renouvelait dans le sens du traité d'Omar les lois d'exception imposées aux Juifs et aux Chrétiens. Chose étonnante, il n'y est fait nulle mention de la restriction concernant les édifices reli-

¹ Edit. du Caire, 1283, p. 633-644.

² Moudjir al-din, p. 640. A cet événement se rapporte l'écrit de Taki al-din al Soubki, chez Steinschneider, *l. c.*, n° 63.

gieux. Le sultan n'avait donc pas l'intention d'empêcher les Juifs ni les Chrétiens d'utiliser et d'entretenir leurs maisons de prière. Mais cette lacune ne faisait pas l'affaire des Oulémas. A la suite de leurs excitations, le peuple ferma les temples des infidèles et même en détruisit quelques-uns. Les Oulémas rappelèrent bien que les Juifs et les Chrétiens avaient le droit de maintenir en état les anciens bâtiments existant lors de la conquête de l'Égypte, sept siècles avant les événements dont nous parlons, mais ils ajoutèrent qu'il fallait détruire sans pitié tous ceux qui avaient été construits depuis ce temps-là. Ce ne fut que sur l'intervention de certaines puissances chrétiennes que le gouvernement — du moins pour ce qui concerne les églises chrétiennes — réfréna le vandalisme de la foule et fit rouvrir les édifices qu'on avait fermés¹.

La tolérance du pouvoir à l'égard des temples² n'eut pas l'approbation de Sa'id ; il eût mieux aimé qu'on suivit la sévérité des Oulémas. Mais, comme il n'espérait guère obtenir la suppression complète des églises et des synagogues, il se contenta de fomenter une agitation iconoclaste contre les églises. Voici comment il explique ses idées, son but et les moyens qu'il a mis en œuvre pour réussir³ :

Sache que dans la Tora et les rouleaux des Prophètes est prédit tout ce qui doit arriver aux Israélites dans le cours des siècles. Ces livres sacrés avertissent aussi au sujet des révolutions qui se sont accomplies après 700 années lunaires de l'hégire, et qui ont eu lieu parce que les Juifs ont faussé la parole de Dieu, nié la mission prophétique de l'Elu (Mahomet), repoussé le Messie Jésus, fils de Miriam, et placé dans leurs temples des images et des figures ; c'est pourquoi Dieu a détruit le royaume des Israélites. Dieu a prédit aux Prophètes, ses serviteurs, la destruction de ces images et figures, de même qu'il a promis au roi qui les détruirait une longue vie, une gloire éternelle et la soumission des rois de la terre.

¹ Weil, *Geschichte der Chalifen*, IV, p. 270-272. Voir aussi, pour le récit de ces événements, Sambari, *Medieval Jewish Chronicles*, éd. Neubauer, I, p. 137.

² En théorie, toutes les restrictions sont maintenues. A ce point de vue, l'instruction pour le *Raïs al-Yahûd* (chef des Juifs), en Égypte, est très intéressante ; elle se trouve dans le *Ta'rif* du Kâdhi Schihâb al-din (composé vers 1340-1345). On y voit (p. 143) que le Raïs reçoit l'ordre de tenir compte des restrictions concernant la construction des synagogues. Ce livre, tout récemment édité (Caire, 1312 = 1895), contient encore d'autres informations qui sont très instructives pour connaître la situation des Juifs en Égypte, entre autres les formules de serment judiciaire (p. 151 et suiv.) pour les Juifs, les Samaritains, etc.

³ Le lecteur remarquera que, dans le texte que nous donnons, la conduite du gouvernement relative à la fermeture et à la réouverture des temples diffère par quelques détails des relations historiques.

Et, de fait, après l'espace de temps indiqué dans les écrits révélés, c'est-à-dire à la fin des sept siècles lunaires après l'hégire, Dieu a ruiné les églises de l'Orient par la main du roi Ghazan. Celui-ci battit les Musulmans. Lorsqu'ils s'en retournèrent après leur défaite, Dieu leur inspira l'idée de fermer les temples, ce qu'ils firent selon l'esprit de la noble et pure loi religieuse. Les Mahométans marchèrent alors contre leurs ennemis, et à Schakhab¹, Dieu leur donna la victoire. Il en avait été ainsi des Israélites dans tout le cours de leur empire. Quand ils mettaient des idoles dans leurs temples, ils étaient battus; quand, au contraire, ils les brisaient, ils battaient leurs ennemis, et leur puissance s'affermissait.

Lorsque, donc, les Musulmans revinrent victorieux, les églises furent rouvertes et les anciennes mesures abolies. A ce spectacle, mon zèle pour Dieu se réveilla ainsi que mon souci pour la domination des Musulmans à la fin des sept siècles solaires (après l'hégire)². Alors, pour l'amour de Dieu, je m'empressai de faire des démarches, afin de réunir un conseil composé de dix rabbins et de dix prêtres chrétiens qui devaient s'assembler en compagnie d'Oulémas et en présence du roi. Ils devaient se munir de la Tora, de l'Evangile, des Psaumes et des Prophètes, pour mettre en lumière ce qu'ils avaient altéré et faussé dans la parole de Dieu. Je voulais tirer de la Tora, de l'Evangile, du Psautier et des Prophètes les arguments les plus probants en faveur du caractère prophétique de l'Elu, c'est-à-dire de Mahomet b. Abdallah b. Abdalmouttalib, et en faveur de la nécessité de détruire les images et les statues dans les églises, et démontrer que tout ce que Dieu avait annoncé par la bouche des Prophètes s'accomplirait en la personne d'Al-Malik al Nâçir, si mes projets étaient mis à exécution.

Les docteurs furent unanimes à déclarer qu'un homme (qui parlait ainsi) s'était approché de Dieu d'une façon éminente et que le prince devait le soutenir. Les imams de la religion approuvèrent la proposition de convoquer une pareille réunion, et les gouverneurs donnèrent six fois des ordres à ce sujet, en Egypte et en Syrie. Cependant cette assemblée n'a jamais eu lieu. A Dieu seul appartient la force et la puissance. Nous sommes à Dieu et nous retournons à lui³.

III

Déçu dans son attente et voyant que ses tentatives d'agitation,

¹ Les relations historiques indiquent comme lieu de la bataille décisive tantôt Ghahghib, tantôt Schakhab.

² Cela ne peut être que $622 + 700 = 1322$. L'auteur craint que les Mahométans ne puissent garder la suprématie jusqu'à cette année, s'ils ne ferment les temples des autres croyants.

³ Texte dans l'Appendice III.

favorisées par les Oulémas, ne réussissaient pas faute de l'approbation du gouvernement, Sa'id entreprit de mettre par écrit ce qu'il aurait voulu exposer dans ces réunions. Il intitula sa dissertation, dont il avait lui-même la plus haute opinion (il l'appelle « Délice des yeux »), *Al-Mouhil*, « le Compréhensif », parce que, comme il le dit avec une certaine suffisance, cet ouvrage offre un véritable trésor d'instructions et d'exhortations religieuses¹. Il le composa, comme le dit le colophon, à Damas, dans la mosquée des Omayyades, au mois de Rabi' I, 720 après l'hégire (avril 1320), donc vingt-deux ans après sa conversion², et juste avant la catastrophe redoutée pour 1322. Il avait sans doute élu domicile en Syrie, pour faire réussir son agitation, qu'il mena très activement dans ce pays, comme cela ressort de ses propres paroles, et il trouva probablement dans la mosquée des Omayyades un public docile à ses excitations.

D'ailleurs, les esprits avaient été excellemment préparés, en Syrie, à cette agitation par un fanatique très savant, contemporain de notre auteur, mais plus âgé que lui, Taki-al-din ibn Tey-miyya, qui occupe une place importante dans la littérature polémique. Ce cheikh avait publié, sous le titre de *Mas'alat al-Kand'is* « Question des temples », un traité où il se montrait animé du plus violent fanatisme contre les temples des non-musulmans³. En l'an 707 de l'hégire, il avait fait lire publiquement à Damas un écrit incendiaire où il rattache à la guerre des Tartares⁴ la nécessité d'exclure tous les infidèles des emplois publics⁵.

Nous pouvons maintenant analyser⁶ le traité de Sa'id al-Iskandari. Pour plus de clarté, il sera bon de donner paragraphe par paragraphe un court sommaire du contenu; de la sorte, nous fournirons à ceux qui ont un peu pratiqué cette littérature le moyen de constater ce que l'auteur répète des lieux communs de ses prédécesseurs et ce en quoi il les a dépassés.

¹ Appendice IV.

² Appendice V.

³ Ms. arabe de la Bibliothèque nationale (anc. f., n° 1094, dans *Catalogue*, p. 529, n° 2962.

⁴ Cf. *Revue des Études juives*, XXVIII, 92-94.

⁵ De Goeje et Houtsma, *Catalogus Codicum arabicorum Biblioth. Lugd. Batav.*, I, [2^e édit.], p. 201; cf. Steinschneider, *l. c.*, n° 80.

⁶ Dans les appendices, nous donnons quelques textes qui montreront aussi comment on transcrivait l'hébreu en arabe. Nous trouvons encore des citations hébraïques de la Bible chez des polémistes qui n'étaient pas d'origine juive. Cf. les exemples de M. Schreiner, *Zur Geschichte der Aussprache des Hebraeischen*, dans la *Zeitschr. für die alttestamentliche Wissenschaft*, VI (1886), p. 249-50. (Tirage à part, p. 37-38.) Nous avons reproduit intégralement ces transcriptions, sauf quelques fautes émanant certainement des copistes.

Il semble avoir tiré de son propre fonds son argumentation au sujet d'Adam et de Noé. En général, il ne paraît pas avoir connu ses prédécesseurs dans ce domaine, ou, du moins, les a-t-il connus très imparfaitement. Sans quoi, il n'aurait pas manqué de faire usage des textes bibliques qui, dans cette littérature, peuvent passer pour les *pièces de résistance*.

Voici les arguments qu'il emprunte aux Ecritures pour établir la réalité de la mission de Mahomet et la haute vocation du peuple arabe :

1. Adam, au Paradis, parlait arabe. Quand il fut chassé, il oublia cette langue et parla syriaque. Comme il en était affligé, Dieu le consola : « Parmi ta postérité, dit-il, il y aura des hommes qui parleront la langue des habitants du Paradis, et eux-mêmes seront des gens du Paradis. »

2. Après avoir quitté l'arche, Noé se sépara de ses femmes, de peur que ses descendants ne fussent engloutis par un nouveau déluge. Dieu lui dit : « Retourne vers tes femmes, car dorénavant je n'amènerai plus de déluge sur la terre. » En signe de cette alliance, il créa l'arc-en-ciel. Dieu lui montra alors tous les prophètes qui devaient sortir de sa postérité, et, parmi eux, Mahomet, et il ajouta : « A cause de ce prophète, je ne dévasterai plus jamais la terre par un déluge. » (Tout cela est cité en arabe d'après le premier livre de la Tora.)

3. Preuves tirées de la Genèse, XIII, 17; XXI, 12, et XVII, 20 (me'od, me'od). Les citations sont en hébreu.

4. De Genèse, XXI, 18, ainsi traduit : « Lève-toi, prends cet enfant et entoure-le de soins, car de lui et de sa lignée naîtra Mahomet. »

5. Dans la Bénédiction de Jacob, qui, d'après l'Écriture, devait renfermer « ce qui se passerait à la fin des siècles », il n'y a que les bénédictions données par Jacob à ses fils, après qu'ils eurent confessé le Dieu d'Abraham, d'Ismaël et d'Isaac. Il ressort de là que les Juifs ont effacé le nom de Mahomet de ce chapitre, où il se trouvait à l'origine ¹.

6. Nombres, XXIV, 17. Voici comment il cite ce verset : « Voyez, un astre est apparu de la race d'Ismaël ; une tribu d'Arabes le soutient ; à son apparition, la terre tremble avec ce qui l'habite. » Ces mots ne peuvent se rapporter qu'à Mahomet ².

7. Argumentation puisée dans le Deuté., XVIII, 18, qu'il cite en hébreu, en intercalant les mots de אהיהם après מבני ישמעאל.

8. Deut., XXXIII, 2.

¹ Appendice VI.

² Appendice VII.

9. Quand les Israélites, dans leur guerre avec les Amalécites, eurent subi leur première défaite, Moïse implora Dieu en ces termes : « Souviens-toi de tes serviteurs Abraham et Ismaël (cité en hébreu ¹), c'est-à-dire, souviens-toi de ton alliance avec Abraham, où tu lui as promis, au sujet de la postérité d'Ismaël, que tu assurerais la victoire des croyants sur les peuples. » Dieu vint alors au secours des Israélites grâce aux bénédictions de Mahomet.

10. Il raconte d'une façon confuse l'histoire d'Akhan. Josué apaisa la colère de Dieu en faisant intervenir, à l'exemple de son maître, le nom de Mahomet.

11. Tiré des Psaumes (en arabe) : « Salut à vous, fils d'Ismaël, salut à vous! parmi vous s'éveillera un prophète qui vaincra tous les peuples qui seront sous sa main. »

12. Genèse, xvi, 12.

13. Des Psaumes de David (sans texte) : « Louez Dieu, peuples! et reconnaissez son unité, habitants de la terre! il vous enverra un jour le prophète de la miséricorde. »

14. Isaïe : « Ecoutez, cieus, et sois tranquille, ô terre; pour-quoi trembles-tu? Il apparaîtra sur toi un prophète par qui la grâce règnera. »

15. Des rouleaux d'Elie (Çouhouf Ilyâs) : « Comme Elie s'en allait par la terre avec 70 compagnons, il rencontra des Arabes dans le pays d'Hidjâz; il dit à ses compagnons : « Voyez les hommes qui règneront sur vos puissantes forteresses! » Comme ses compagnons lui demandaient qui donc ce peuple adorerait, il leur répondit par le verset d'Isaïe, XLII, 12 (cité en hébreu), et comme ils lui demandaient encore qui leur apprendrait cela, il leur répondit en hébreu (faussant le verset de I Rois, XIII, 2), בן נולד לבית ישמעאל ישירי שמו, c'est-à-dire qu'un fils naîtra de la maison d'Ismaël dont le nom est lié à celui de Dieu, et, chaque fois qu'on mentionnera le nom de Dieu, on prononcera le sien. Cela ne peut se rapporter qu'à Mahomet ².

16. Sa'id se sert de ce texte pour d'autres interprétations du chapitre auquel est emprunté le passage relatif à Josias. Il attribue le rôle de Jéroboam à Achab, et le prophète qui prédit la destruction future de l'idolâtrie par Mahomet s'appelle ici Michée.

17. Quand Manassé voulut livrer Isaïe au feu, le prophète fut sauvé en invoquant Mahomet (*moustaschfi'an bi-Muh.*).

¹ Appendice VIII.

² Appendice IX. Au folio 14 a il répète cette assertion que Mahomet était appelé dans la Tora נאיר נאיר et chez les Prophètes ישירי.

18. Un prophète israélite, du nom d'Obadiah, vint dans le pays d'Hidjâz, chez les Juifs, qui lui offrirent l'hospitalité. Comme il se mettait à pleurer et qu'ils lui demandaient la cause de ses larmes, il dit : « Dieu enverra un prophète d'entre les Arabes ; les anges le soutiendront et il détruira vos demeures, il emmènera vos femmes en captivité et rendra vos enfants orphelins. » Les Juifs voulurent tuer Obadiah, qui prit la fuite.

19. Le songe de Jacob. Le patriarche demanda à Dieu quels étaient les êtres qui montaient sur l'échelle. Il lui fut répondu : « C'est la postérité d'Ismaël. — Par quel moyen arrivent-ils à toi ? — Par les cinq prières que je leur ai imposées et qu'ils ont acceptées. » Quand Jacob se réveilla, il commanda à sa postérité de réciter les cinq prières. D'après la Tora (c'est-à-dire d'après le texte altéré), Dieu n'aurait pas ordonné des prières aux Israélites, mais seulement des sacrifices. Le récit se trouve « dans le premier livre, après l'histoire d'Abraham, d'Ismaël et d'Isaac. » Aussi leurs sages observent-ils ces cinq prières (conformément au vrai texte qui leur est connu), suivant ainsi la recommandation de leur patriarche. Les prophètes des Israélites aussi ont sans cesse annoncé l'arrivée de Mahomet, juré par sa vie et formulé le désir de vivre jusqu'à son apparition. Quand les mystères leur furent dévoilés, ils virent le peuple de Mahomet réuni pour la prière dans l'ordre même des anges. Le prophète Samuel y a fait allusion par un symbole (tiré d'Isaïe, XI, 6, 7, corrompu et cité en hébreu¹) : le lion et le loup s'assemblent auprès d'une même crèche, le tigre et l'agneau se réunissent en un même endroit. Cela signifie que roi et mendiant ont même rang dans les groupes de ceux qui prient.

20. Il débute par le passage d'Isaïe, XLII, 1, qu'il cite comme étant d'Ezéchiel et qu'il traduit à contre-sens. Comme beaucoup de ses prédécesseurs, il applique ce verset à Mahomet. Il part de là pour montrer que le fils unique qu'Abraham voulait sacrifier, c'est Ismaël : Isaac n'était pas encore né. Il cite le texte de Genèse, XXII, 2, en hébreu avec le changement suivant : « Celui que j'aime². »

21. Au sujet du songe de Nabuchodonosor (Daniel, II), il raconte qu'un ange descendit du ciel et brisa la tête en or de la statue. C'est là une allusion à Mahomet, qui doit purger la terre de l'idolâtrie. A peine Nabuchodonosor eut-il entendu Daniel que la terre s'entrouvrit et engloutit le roi.

¹ Appendice X.

² Appendice XI.

22. Genèse, xv, 10 (citée comme « rouleaux d'Abraham » *Çouhouf Ibrahim*). Les docteurs juifs expliquent la vision ainsi : les différents animaux représentent les peuples qui précéderent l'apparition de Mahomet ; tous ont péri et leurs royaumes ont disparu. Le petit oiseau (*'ouçfour*) dont il y est question désigne Ismaël et sa postérité : ceux-là ne périront point et leur empire durera jusqu'au jour de la résurrection.

Quant aux Évangiles, il les traite d'une façon très sommaire. Ils lui paraissent encore plus falsifiés que la Bible des Juifs. Car, tandis que, dans la Bible juive, on trouve encore des traces des prédictions relatives à Mahomet, tout a été effacé dans les Évangiles¹. Quand Jésus apparut, le juif Siméon Ballakisch (probablement R. Siméon ben Lakisch) le combattit par cet argument que le prophète annoncé par Moïse naîtrait de la tribu d'Ismaël (fol. 9 b).

En général, Sa'id est plus violent envers les Chrétiens qu'à l'égard de ses anciens coreligionnaires. Il ne soutient pas de polémique dogmatique contre eux, il leur manifeste seulement son dédain parce qu'ils croient « que la main clouée à la croix avait créé le ciel et la terre » ; il leur reproche de placer dans les églises des crucifix et autres images. Il cite à ce propos les mots de Deut., xxvii, 15, dans le texte hébreu². Étant données la tendance du traité et l'agitation projetée par l'auteur avant la composition de son ouvrage, il est naturel qu'il ait insisté dans ce paragraphe ainsi que dans tout le cours du traité sur la polémique contre le culte des images.

IV

On a pu se rendre compte, par ces exemples, de la méthode employée par Sa'id al-Iskandari pour trouver dans la Bible des allusions à Ismaël et à Mahomet. L'usage qu'il fait des récits bibliques, la façon dont il expose leur contenu, abstraction faite de sa tendance à en altérer le sens, ne justifient pas le témoignage qu'il porte en sa faveur et suivant lequel il aurait appartenu aux *Oulémas* juifs. Sa science en matière de judaïsme ne paraît pas avoir été bien profonde, il semble même ne connaître que très imparfaitement les récits du Pentateuque et il les reproduit d'une

¹ Appendice XII.
Appendice XIII.

façon très confuse. A l'occasion, il parle aussi de l'histoire postérieure des Juifs. Lors de la captivité de Babylone, à côté des Samaritains, naquit la secte des Caraïtes, « qui croient qu'Ezra ('Ozeyr) est le fils de Dieu ; ils habitaient le pays d'Hidjaz » (fol. 14 b).

Nous avons déjà remarqué que l'ouvrage de Sa'id nous donne cette impression qu'il n'a connu ni ses prédécesseurs dans la littérature polémique ni le degré de développement auquel cette branche de la théologie mahométane était arrivée à son époque. Ses connaissances en arabe n'étaient pas plus étendues. Son style — les appendices en font foi — est incorrect, les fautes grammaticales et les expressions vulgaires y fourmillent. Un théologien cultivé ne se serait jamais servi de la construction arabe que Sa'id emploie, par exemple, à la page 7 b : *fa-alkâ al-awâha fashak-kati-l-ardou wabtala'athoum*. « Moïse jeta les tables de la loi et la terre se fendit et les engloutit » (au lieu de *wabtalâ'athâ*).

De même, ses connaissances philosophiques sont bien superficielles. Là aussi, il est inférieur à la majorité des savants mahométans et juifs de son temps. En général, il dit beaucoup de mal des philosophes. Il cite leurs doctrines, en parlant de l'infiltration de leurs idées dans le judaïsme (à l'époque du second temple) : « Leur intelligence (celle des philosophes) s'arrête à la sphère céleste. Leurs chefs, Platon et Aristote, n'étaient pas capables de reconnaître la nature du corps. Comment pouvaient-ils savoir ce qu'il faut entendre par la *parole de Dieu* ? Les philosophes sont des ennemis de Dieu et des prophètes. Ce sont eux qui ont fondé l'idolâtrie et représenté la Divinité sous des figures et des images, qui ont construit les Pyramides et les obélisques. Les plus puissants d'entre eux sont allés jusqu'à se faire passer pour des dieux, comme Nimrod, fils de Kanaan, et Pharaon ¹. » Jéroboam aussi, sous le règne duquel il place la vision d'Ezéchiel, III, au sujet de la résurrection, est qualifié par lui de « philosophe ² ». Les ressuscités s'écrièrent à leur réveil : *lâ ilâha illâ-llâh*.

Il consacre un paragraphe entier à la réfutation de l'éternité du monde ³.

I. GOLDZHER.

¹ Fol. 15 b.

² Appendice XIV

³ Fol. 16 a.

APPENDICE

I

MASÂLIK AL-NAZAR

(fol. 17^a).

فصل ، اعلم ، وفقك الله تعالى لطاعته أنى كنت من علماء بنى اسرائيل ومن
الله سبحانه وتعالى على بالاسلام وكان سببه ان حصل لى ضعف فدخل على
طبيب فجهز لى كفن الموت فرأيت فى منامى قائلاً يقول اقرأ سورة الحمد
تخلص من الموت فلما استيقظت من منامى طلعت من ساعتى عدلا من
عدول المسلمين وكان جارى فسكت بيده قائلاً أشهد ان لا إله الا الله
وحده لا شريك له وأشهد ان محمدا عبده ورسوله أرسله بالهدى ودين
الحق ليظهره على الدين كله واخذت أكرّر واقول يا منبت القلوب تبتنى
على الايمان فلما دخلت الى الجامع ورأيت المسلمين مصطفين كصفون
الملائكة وقائلاً يقول لى فى سرى هذه الأمة الذى (sic) بشرت بظهورها
الانبياء عليهم افضل الصلاة والسلام فلما خرج للخطيب لابسا شعار
السواد حصل عندى منه هيئة عظيمة فلما ضرب المنبر بسيفه زعزعت
ضربته جميع اعضاءى وكان للخطيب يومئذ ابن الموفق بشعر الاسكندرية
فلما قال فى آخر خطبته ان الله بأمر بالعدل والاحسان وابتداء ذى القربى
ونتهى عن الكهشاء والمنكر والبغى يعظكم لعلكم تذكرون فلما قامت
الصلاة حصل لى حال عظيم بحيث كنت ارى صفون المسلمين كصفون
الملائكة بجلى الله سبحانه وتعالى لركوعهم وسجودهم وقائلاً يقول فى سرى ان
كانت بنى (sic) اسرائيل حصل لهم خطاب الله فى الدهر مرتين فقد

حصل لهذه الأمة خطاب الله في كل صلاة وتقرّر¹ عندي أنني لم أُخلق إلا مسلماً وكان إسلامي في مستهلّ شعبان سنة سبع وتسعين وستمائة فلما سمعت القرآن في شهر رمضان رأيت فيه من الغصاحة العظيمة والبلاغة والإعجاز العظيم بحيث أن القصة التي تُذكر في التوراة في كراسين مذكورة في آية أو آيتين وهذا هو الإعجاز العظيم لا يقدر بشر على أن يأتي بآية من مثله مثل قوله تعالى وإذ قال موسى لِقَوْمِهِ يَا قَوْمِ أذكُرُوا نِعْمَتَ² الله عَلَيْكُمْ إِذْ جَعَلَ فِيكُمْ أَنْبِيَاءَ وَجَعَلَكُمْ مُلُوكًا وَأَنَاكُمْ مَا لَمْ يَكُنْ لَكُمْ مِنْ الْعَالَمِينَ يَا قَوْمِ ادْخُلُوا الْأَرْضَ الْمُقَدَّسَةَ الَّتِي كَتَبَ اللهُ لَكُمْ وَلَا تَرْتَدُّوا عَلَىٰ أَدْبَارِكُمْ فَتَنقَلِبُوا خَاسِرِينَ وهذه القصة مكتوبة في التوراة في كراسين فلما أمرهم الله أن يدخلوا في الأرض المقدسة طلبوا من موسى عمّ أن يرسل لهم قُضادًا ففعل لهم ذلك واختاروا من كل سبط نقيباً وسمى كل واحد منهم باسمه من جملتهم يوشع وكاليب وبها الرجلين الذين ذكرهم الله في كتابه العزيز ومذكور في التوراة صفة دخولهم إلى الأرض المقدسة وما جرى لهم في ثمار الأرض وما جرى لهم مع العالقة وطلبوا بني (sic) إسرائيل يرحموا موسى فحال بينهم وبينه الغمام وهنا نزلت هذه الآية فإنها حكمة علىهم أربعين سنة وخالفوا موسى عمّ ورحلوا قاصدين الشام فخرجت لهم العالقة وكسروا بني إسرائيل وهناك تشفع موسى بحمده صلعم ،

II

Ms. n° 1772 de la Bibliothèque de l'Université de Leyde
(fol. 231^a).

مسئلة ، ما تشعت من البيع والكنائس او انهدم لم يجز رمة ولا بناءة في

¹ Ms. وتقرّر.

² Ms. نعمة.

أحدى الروابطين وهي اختيار أبي سعيد الاصطخري وأبي علي بن أبي شربة
من الشافعية والثانية يجوز كقول أكثر الفقهاء والثالثة يجوز عبارة ما تشعت
وأما ان استولى الخراب على جميعها لم يجوز إنشاءها وهي اختيار أبي بكر الخليل،

III

MASĀLIK AL-NAZAR

(fol. 18^b).

فصل قوله تعالى وما نرسل المرسلين إلا مبشرين ومنذرين، اعلم ان التوراة
وحف الانبياء عصم اخبروا بجميع ما جرى في ملك بني اسرائيل قبل وقوعه
وانهم حذروا وأندروا عن وقوع فتن عند انتهاء¹ سبع مائة سنة هلالية
للحجرة النبوية بسبب ما حرفوا وغيروا وأبدلوا من كلام الله تعالى ومحمد
لنبوة المصطفى وكفرهم بالمسيح عيسى بن مريم وعلمهم الصور والتمثيل في
البيع التي بسببها خرب الله ملك بني اسرائيل وان الله سبحانه وتعالى
اوعده عبادة الانبياء بزوال الصور والتمثيل من البيع والكنائس واوعده
الملك الذي يكون زوال ذلك على يده بقرار ملكه وطول حجرة ودوام عزة
وطاعة ملوك الارض له وبيان ذلك وبرهانه ان عند انتهاء التواريخ التي
دلّت عليه الكتب المنزلة وهي انتهاء سبع مائة سنة هلالية للحجرة النبوية
خرب الله على يد الملك غازان كنائس الشرق فانتصر غازان على جيوش
المسلمين، فلما رجع المسلمون من كسرتهم ألهمهم الله سبحانه وتعالى غلق²
الكنائس وغلقوها³ بمقتضى الشرع الشريف المطهر فخرجوا المسلمون⁴ الى

¹ Ms. انتهى، d'après la prononciation vulgaire, qui se trahit également dans la transcription hébraïque (Z. D. M. G., XXXV, p. 521; Wiener Zeitschr. für die Kunde des Morgenl., III, p. 80-82).

² Ms. علق.

³ Ms. وعلقوها.

⁴ Ms. بن.....

لغناء عدوهم في نوبة شتجب¹ فنصرهم الله ولم يزل بنو اسرائيل كذلك هكذا طول مملكتهم عند ما يعملون الصور والتماثيل بتكسروا قدام عدوهم وما² يحوها ينتصروا على عدوهم وتستقر مملكتهم، فلما رجعوا المسلمون³ وقد نصروا على عدوهم ففكت الكنائس وانتقضت العهود فلما رأيت ذلك⁴ عندى غيرة الله تعالى وخوف على المسلمين وعلى ملكهم عند انتهاء⁵ سبع مائة سنة شمسية فتحركت وتقدمت في طلب عقد مجلس احتسابا لله تعالى يحضروا فيه عشرة اخبار من اخبار اليهود وعشرة من قسيسين (sic) النصارى في حضرة علماء المسلمين بين [يدى] الملك وبيدهم التوراة والانجيل والزبور وحف الانبياء عليهم أفضل الصلاة والسلام ويظهروا⁷ ما حرفوا وغيبوا وبدلوا من كلام الله تعالى وأبين وأبرهن نبوة المصطفى وهو محمد بن عبد الله بن عبد المطلب من التوراة والانجيل والزبور وحف الانبياء وأدم الخ والأدلة والبراهين من كتبهم على نحو الصور والتماثيل من البيع فاذا ظهر ذلك يثبت للملك⁸ الناصر جميع ما وعد الله به على لسان انبياءه ورسله وافنت المغنبيين (sic) قولا واحدا هذا رجل متقرب الى الله تعالى بأفضل القرب ويحب على ولّى الامر إعانتة على ذلك وأذنت أئمة الدين بعقد هذا المجلس ورسمت نواب الملك بعقدة⁹ ست مرار بمصر والشام ولم يعقد، فلا حول ولا قوة الا بالله العلي العظيم أنا لله وأنا اليه راجعون،

¹ Ms. شجب; cf. Hartmann, dans *Zeitschr. des deutschen Palästina-Vereins*, XIII, p. 64.

² Ms. ما.

³ Ms. بين.....

⁴ Ici manque un verbe.

⁵ Ms. ننهي; cf. plus haut.

⁶ Ms. احرار.

⁷ Ms. واظهروا.

⁸ Ms. الملك.

⁹ Ms. يعقد.

IV

[A la fin de ce traité :]

اعلم ان جميع ما وصفتُه في هذا المختصر هو مما جاء في التّوراة وتُحْف
 الأنبياء لكتي جمعته وربّته واستخرجته من اللغة العبرانيّة والسريانيّة الى
 اللسان العربيّ المدين الذي نطق به سيّد الأوّلين والآخريين وجعلته نزهة
 للناظرين وربما سمّيته الكُحيط فانه أحاط بجميع قواعد العلوم اليقينيّة
 والعقود الايمانيّة والتّصاّح الدينيّة والمقامات العامّة والسلوكات الخاصّة وصلى
 الله على سيّدنا محمّد وآله وحببه أجمعين ،

V

Ibidem.

وقد صُيِّف هذا الكتاب بجامع بني أميّة بدمشق المحروسة في ثاني عشر
 ربيع الأوّل سنة عشرين وسبعمائة ،

VI

(Fol. 3^b).

ومما يدلّ على نبوته صلّم في السّفر الأوّل من التّوراة في قصّة يعقوب عمّر
 لما دنت وفاته جمع اولاده وقال لهم تقربوا اليّ اقول لكم ما يظهر في آخر
 الزمان فإنا اجتمعوا قال لهم ما تعبدون من بعدى قالوا نعبد إلهك وإله
 آبائك ابراهيم واسماعيل واتحقّ إلها واحدا ولم يوجد في التّوراة انه ذكر
 شيء مما وعد به بل مكتوب في التّوراة انه دعا لهم وتوقّى فعلم من ذلك انهم
 تحوا اسم النبيّ صلّم من هذه الآية ،

VII

ومّا يدلّ على نبوته في السفر الرابع من التوراة في قصة بلعام بن باعورا
 قائلاً انظروا كوكبا قد ظهر من آل اسمعيل وعَصْدَةٌ سَبَطٌ مِنَ الْعَرَبِ
 واظهوره تزلزلت الارض ومن عليها.....¹ من نسل اسمعيل آلا تجدد
 صلعم وما تزلزلت آلا لظهوره صلعم،

VIII

(Fol. 4^b).

ومّا يدلّ على نبوته صلعم لما حارب موسى العالقة [و] انكسرت بنو اسرائيل
 توّسل موسى الى الله سبحانه وتعالى مستشفعاً بحمّد صلعم قائلاً باللسان
 العبراني زخر لاعابّاح لابراهيم وليسماعل تفسير ذلك اذكر عهد ابراهيم
 بالذي وعدته به من نسل اسمعيل ان تنصر جيوش المؤمنين فاستجاب الله
 دعاءه ونصر بنى اسرائيل على العالقة ببركات مجد صلعم،

IX

(Fol. 5^b).

ومّا يدلّ على نبوته صلعم ممّا جاء في صحف اليباس عمّر لما خرج في
 سياحته ومحبته سبعون رجلاً فلما رأى العرب بأرض الحجاز قال لمن معه
 انظروا هاؤلاء الذين يملكون حصونكم العظيمة فقالوا يا نبيّ الله ما الذي
 يكون معبودهم فقال لهم عمّ باللسان العبراني ياسموا لادنای كابد وتهلات²
 بايم يكيد تفسير ذلك بالعبراني (بالعربيّ ١) بوحدوا الله تبارك وتعالى فوق
 كل منبر عال فقالوا له تداعه يا نبيّ الله من يدلّهم على ذلك فقال لهم عمّ

¹ Ici le copiste a omis quelques mots.² Ms. وتعلات.

بالعبراني بان يولد¹ ليت² يشماعل يوشياهو سمو تفسير ذلك بالعبراني ولد
يولد من نسل اسمعيل اسمه مقرون باسم الله وحيث يذكر اسم الله تعالى
يذكر اسمه ولم يكن ذلك الا لحمد صلعم ،

X

وفارا واذب ترعا ونامر عم كذى يرباص

XI

واسمعيل سماه الله حبيبا وان سكانه وتعالى خاطب ابراهيم قائلا باللسان
العبراني قاح ات بنخا³ ات يجيدخا اشار اهاب تفسير ذلك خذ ابنك
وحيدك الذي اُحبيته

XII

(Fol. 10^b).

اعلم وفقك الله تعالى انى وقعت على الاناجيل الاربعة وكررتهم (sic) فلم
أجد فيهم ذكر محمد صلعم اصلا كما هو مذكور في التوراة وكتب الانبياء
وذلك دليل على تغييرهم الانجيل الذى جاء به عيسى عم

XIII

ارور هابش اشا (sic) يعسا باسل ومسيخا ،

XIV

وهذه السيرة كانت في زمان ياربعا (sic) الملك الذى كفر ورأى هذه الآفة
العظيمة ولم يرجع عن كفره وكان فيلسوفا ،

¹ Ms. يولد.

² Ms. ليت.

³ Ms. اثنى حا.

REVUE
DES
ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME TRENTIÈME

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 bis, RUE LAFAYETTE

1895